

2011

Jugement du serrage de mains lors de la séparation



Mehdi Abou Abdirrahman

www.spfbirmingham.com

12/2/2011

Toute la louange à Allah; nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messager.

La traduction du sens de la parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Ali 'Imrân : 3 : 102]

La traduction du sens de la parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La traduction du sens de la parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la religion), et toutes les choses inventées (dans la religion), sont des innovations, et toutes les innovations sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit:

Cheikh Al-Albânî qu'Allah lui fasse miséricorde dit dans As-Sahîha v.1 p 52 et 53 dans l'explication du hadîth n°16:

Le troisième bénéfice tiré du hadîth:

Al-Mousâfaha (le fait de serrer la main de quelqu'un en plaçant la paume de la main droite sur la paume de la main droite de l'autre personne avec une seule main! comme le cheikh l'a expliqué un peu plus haut dans la page précitée) **est légiférée lors de la séparation également.**

Et ceci est appuyé par la généralité de sa parole صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ :

"Serrer la main fait partie de la complétion du salut."

Puis le cheikh dit à la page suivante (53):

Certains parmi eux ont dit:

"Serrer la main lors de la séparation est une innovation religieuse (bid'a)":

Ceci n'a aucun fondement!

Oui, celui qui voit les ahâdîth rapportés sur le fait de serrer la main lors de la rencontre trouvera qu'ils sont plus forts que les ahâdîth rapportés sur le fait de serrer la main lors de la séparation; celui qui a la compréhension de la religion en tirera que le deuxième serrage de mains (lors de la séparation) n'a pas le même degré de législation que le premier serrage de mains (lors de la rencontre) car le premier est une sunnah et le deuxième est préférable (moustahab); tandis que (de dire) que c'est une innovation religieuse alors non! Et ce en raison de la preuve que nous avons citée.

En ce qui concerne le serrage de mains juste après les prières cela est une innovation religieuse (1) sans aucun doute sauf si cela se passe entre deux personnes qui ne s'étaient pas rencontrées avant cela car c'est alors une sunnah comme tu le sais.

(1): parmi les savants qui ont dit cela: Al-'Izz bnou 'Abdis-Salâm.